Image not found or type unknown

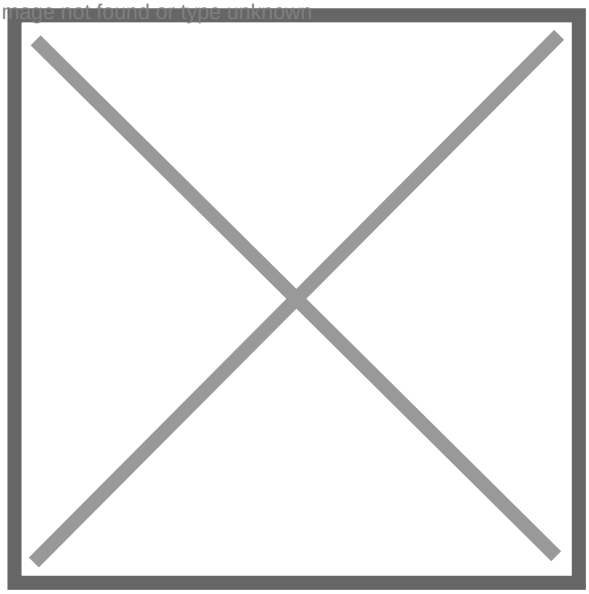

# Loi sur les garderies d'enfants

Par **loran64**, le **13/09/2009** à **16:45**

Bonjour,
Bonjour tout le monde et merci de me donner un petit renseignement qui m'aiderait grandement:
Je me présente, je suis un étudiant, je prépare un concours en dernière année de médecine. Je travaille donc beaucoup cette année, je ne suis dans mon appartement que le week end durant lequel je reste toute la journée au bureau.De plus je vis seul, pas de fêtes etc etc... un voisin parfait! :).

Cependant, mes voisins du dessous se plaignent que je fais du bruit et m'accusent de taper sur les murs notament ?!!! Pour se venger, ils font exprès d'être bruyants toute la journée... Je ne souhaite en aucun cas rentrer dans leur jeu mais je voudrais que tout cela cesse au plus vite. Ces personnes font une garderie d'enfants en semaine (qui sont bien plus bruyants que moi!).

Ma question est la suivante: Ont-ils le droit de faire garderie dans une résidence privée?
Je ne souhaite pas aller très loin mais j'aimerais leur faire peur pour que toutes ces gamineries cessent et que je puisse travailler sereinement.

En vous remerciant de votre aide

Par **jeetendra**, le **13/09/2009** à **17:00**

[fluo]A.D.I.L. 33 (Association Départementale Information Logement)[/fluo]

105 av Emile Counord
33300 BORDEAUX

Téléphone: 05 57 10 09 10

Permanences à Libourne :

1, rue Montesquieu (2ème étage)
33500 Libourne

Tous les lundis de 9h15 à 12h00

Bonjour, contactez cette Association, ils vous aideront, ont des juristes spécialisés, bon dimanche à vous.

Par **loran64**, le **13/09/2009** à **17:01**

Merci de me répondre si rapidement

Bon dimanche à vous aussi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés